



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Oeuvres universitaires

Question écrite n° 47461

### Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les inquiétudes manifestées par les personnels ouvriers des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires, après diverses déclarations concernant la réforme de ces organismes. Il est proposé en effet que les divers aspects de la vie dans les universités et sur les campus puissent être gérés en tenant compte d'un rôle accru des étudiants. Ces modifications entraîneraient notamment une réforme des CROUS devant associer étudiants et université dans une conception plus large, régionale et interuniversitaire. Cet engagement des étudiants, qui se veut être une introduction à la vie professionnelle, et qui est en soit très louable, ne paraît pas suffisamment défini pour les personnels ouvriers des CROUS et sur leurs fonctions et sur le rôle qu'ils auront alors à tenir. Ils craignent à plus ou moins long terme, une privatisation des branches « restauration et hébergement » entraînant une modification de leurs statuts puisqu'ils sont des contractuels de droit public. Il lui demande de bien vouloir apporter des précisions complémentaires sur la réforme envisagée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Rodet Alain](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47461

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 janvier 1997, page 335